

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025

Déposé le 14 septembre 2026

Conformément aux dispositions du Code municipal (art.176.2.2), en cette séance ordinaire du conseil municipal du 14 septembre, le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 sont présentés, comme vérifié par la firme de comptables Raymond Chabot Grant Thornton. Celui-ci vous résume les principales activités qui se sont déroulées au cours de la dernière année.

Ce rapport sera déposé sur le site Web et sera diffusé dans la parution du prochain carrousel. Ce rapport nous permet de faire une synthèse des différents dossiers.

L'exercice financier 2025 s'est soldé par un surplus consolidé de 274 770,00 \$ résultant de revenus se chiffrant à 4 389 230,00 \$, comparativement aux dépenses de 4 813 610,00 \$, dont voici le détail :

Revenus	4 389 230 \$
Dépenses	4 813 610 \$
Amortissement	919 808 \$
Cession d'immobilisation	-
Investissement	(193 699 \$)
Remboursement de dette	(315 271 \$)
Excédent affecté	185 736 \$
Dépenses constatées à taxer	107 693 \$
Réserve financière	(5682 \$)
Résultat net	274 770 \$

Ce qu'il faut comprendre de ce résultat, c'est que le surplus de 274 770 \$ provient en partie de l'affectation des surplus accumulés et fonds réservés de à 133 813 \$. Au net, le surplus augmente de 140 957 \$. Ce surplus provient exclusivement des surplus de la SDEIC (Centre d'appel).

Il s'agit de bons résultats financiers étant donné que Caplan a souligné en 2025 le 150^e anniversaire de fondation. Nous avons été en mesure d'absorber les dépenses dans le budget régulier sans impacter financièrement les contribuables. C'est un résultat dont nous sommes très fières.

Les autres investissements réalisés au cours de l'année ont été financés à même les opérations courantes de la Municipalité, sans recours à l'emprunt, ou encore dans le cadre du projet issu du budget participatif.

La bonne santé financière de la Municipalité permet ainsi de réaliser des investissements importants tout en limitant le recours à l'emprunt. Cette approche contribue à maintenir une capacité financière saine et à assurer une meilleure prévisibilité des finances municipales pour les années à venir.

Les dépenses totales de 4 813 610,00 \$ comprennent notamment des dépenses incontournables liées aux services essentiels et aux obligations de la Municipalité, telles que la Sûreté du Québec, la quote-part versée à la MRC de Bonaventure, la gestion des matières résiduelles et recyclables, ainsi que plusieurs autres services nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Le détail des différentes dépenses est aussi présenté un peu plus loin dans ce rapport

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Conformément aux dispositions applicables à la rémunération des élus municipaux, le maire doit faire état, dans le rapport annuel, de la rémunération de base ainsi que de l'allocation de dépenses versées à chacun des membres du conseil municipal pour l'année 2025.

Fonction	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Total
Maire	22 000 \$	11 000 \$	33 000 \$
Conseillers	36 697 \$	18 349 \$	55 046 \$

ADMINISTRATION

L'année 2025 s'est déroulée normalement sur le plan administratif, avec la poursuite des différents dossiers municipaux et la mise en œuvre de plusieurs projets.

L'année 2025 s'est terminée par l'embauche d'une nouvelle directrice générale et greffière-trésorière, marquant ainsi une nouvelle étape dans l'administration et la gestion de la Municipalité.

VOIRIE MUNICIPALE

L'année 2025 a été marquée par plusieurs formations offertes aux employés affectés à la voirie, notamment en matière de signalisation, de déneigement et de différentes pratiques liées à leurs fonctions. Ces formations permettent de mettre à jour les méthodes de travail, de favoriser le perfectionnement des employés et d'acquérir de nouvelles connaissances.

Plusieurs travaux et améliorations ont par ailleurs été réalisés sur le réseau routier municipal. Parmi ceux-ci, notons notamment :

- L'aménagement et l'entretien des fossés dans les rangs 3 et 4 Est afin de limiter les risques de détérioration des routes liés à la fonte des neiges;
- La réfection du ponceau du rang 2 Est;
- Le dégagement des réseaux pluviaux sur la route des Saules;
- La réparation et le pavage du chemin du Ruisseau-Leblanc.

Ces interventions contribuent à préserver la qualité du réseau routier municipal, à prévenir certaines problématiques liées à l'écoulement des eaux et à assurer des infrastructures sécuritaires et durables pour les citoyens.

ASSAINISSEMENT DES EAUX

La Municipalité a reçu les autorisations nécessaires afin de débiter la phase des plans et devis du projet d'assainissement des eaux.

Le projet a progressé conformément à l'échéancier prévu, et ce, toujours en collaboration avec le service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'avec l'analyste du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

La Municipalité poursuit donc ses démarches afin de faire progresser ce projet majeur, qui représente un investissement important pour l'avenir de notre communauté.

EAU POTABLE

Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, différentes actions ont été mises en œuvre afin de permettre à la Municipalité d'atteindre les objectifs établis.

À cet effet, 51 compteurs d'eau ont été installés dans les entreprises de Caplan ainsi que 27 compteurs d'eau dans des résidences.

Un règlement encadrant l'installation et l'utilisation des compteurs d'eau a également été adopté au cours de l'année.

Ces actions visent notamment à favoriser une utilisation responsable de cette ressource essentielle et à poursuivre les efforts de la Municipalité en matière de conservation de l'eau potable puis à respecter nos obligations.

URBANISME

La Municipalité a reçu plusieurs demandes de permis de différents types en 2025, dont 2 nouvelles constructions. Un total de 78 permis a été délivré pour une évaluation potentielle estimée à 7 998 424 \$.

Quatre règlements ont également été adoptés au cours de l'année 2025, soit :

- Un règlement portant sur les îlots de chaleur;
- Un règlement concernant les unités d'habitation accessoires;
- Un règlement relatif aux dispositions générales administratives de la Municipalité de Caplan;
- Un règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité régionale de comté de Bonaventure dans le secteur du havre de pêche du ruisseau Leblanc.

SERVICE INCENDIE

En 2025, le Service de sécurité incendie a procédé à l'acquisition de nouveaux appareils respiratoires de nouvelle génération. Cet équipement constitue un élément essentiel à la sécurité des pompiers, puisqu'il permet de protéger leurs voies respiratoires contre les différents contaminants auxquels ils peuvent être exposés lors d'une intervention.

Le Service a également intégré un officier en santé et sécurité. Son rôle principal lors des interventions est de veiller au respect des mesures de santé et de sécurité pour l'ensemble des intervenants présents sur les lieux.

DÉVELOPPEMENT

L'année 2025 a été marquée par plusieurs dossiers importants pour le développement de la Municipalité.

Le transfert du Centre d'appel de la SDEIC à la Municipalité a été officialisé au cours de l'année.

La Municipalité a également fait l'acquisition du bâtiment de l'ancienne caisse populaire ainsi que d'un terrain adjacent à la rue des Cyprès.

Pour 2026, la Municipalité entend poursuivre sa réflexion concernant l'avenir de ses bâtiments et de ses infrastructures. Parmi les projets à l'étude figure notamment la possibilité de réaménager le bâtiment de l'hôtel de ville afin d'y accueillir un milieu de garde, ainsi que la possibilité de relocaliser les bureaux municipaux dans le bâtiment de l'ancienne caisse populaire.

Par ailleurs, la Municipalité a amorcé la préparation des plans nécessaires au dépôt d'un projet de rénovation du Centre sportif John Lapointe, un dossier qui se poursuivra en 2026.

LOISIRS ET CULTURE

La première édition du budget participatif a permis de concrétiser un projet rassembleur pour la communauté : l'aménagement d'un parc à vélos, qui a vu le jour à l'automne 2025.

Ce projet, choisi dans le cadre du processus de budget participatif, vient bonifier l'offre de loisirs de la Municipalité et saura certainement faire le bonheur des petits comme des grands.

Plusieurs autres améliorations ont également été apportées aux infrastructures de loisirs au cours de l'année, notamment :

- La réalisation de travaux des portes et de peinture au Marigot;
- L'installation d'un terrain de volleyball à la plage de la rivière;
- L'installation d'un filet au terrain de soccer.

150^e ANNIVERSAIRE

Il est impossible de dresser le bilan des faits saillants de l'année 2025 sans souligner le 150^e anniversaire de la Municipalité de Caplan, une étape historique qui a marqué notre communauté et qui restera gravée dans notre mémoire collective.

Cette année de célébrations a été une véritable réussite. Elle a permis de rassembler les citoyens, les organismes, les familles, les amis, les anciens résidents ainsi que de

nombreux visiteurs venus d'ailleurs, tous réunis pour célébrer fièrement notre communauté, notre histoire et notre identité.

Tout au long de l'année, une multitude d'activités et d'initiatives ont permis de souligner cet anniversaire exceptionnel : les célébrations d'ouverture, le Festival du Souvenir, les balados consacrés à l'histoire de Caplan, les initiatives mettant fièrement en valeur les couleurs de notre Municipalité, la création d'un site Web historique ainsi que plusieurs autres activités rassembleuses qui ont animé notre milieu.

La réussite de plusieurs activités organisées dans le cadre des festivités a d'ailleurs suscité le désir de les voir se poursuivre. Ainsi, certaines initiatives qui ont vu le jour à l'occasion du 150e anniversaire seront de retour en 2026 pour une deuxième édition, notamment la Boîte à savon, le défilé du père Noël et les Mercredis Marigots.

Sans aucun doute, Caplan s'est démarqué tout au long de l'année 2025. Cette année exceptionnelle restera dans notre mémoire collective comme une année de fierté, de rassemblement, de partage et de célébration de notre identité.

La situation financière de la Municipalité de Caplan demeure enviable. Le conseil municipal poursuit une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques, tout en maintenant des standards élevés de saine gestion et en veillant à préserver la capacité financière de la Municipalité.

Déposé le 14 septembre 2026